



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 83544

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur les missions, l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État du Conseil scientifique de la grotte de Lascaux.

Texte de la réponse

La grotte de Lascaux est propriété de l'État. Le ministère de la culture et de la communication est en charge de sa conservation. Il est responsable de sa préservation devant la communauté internationale, la grotte faisant partie d'un ensemble de biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité de l'Unesco depuis 1979 (les « Sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère »). Le « Conseil scientifique de la grotte de Lascaux » a été mis en place en 2010, sous la présidence du professeur Yves Coppens. Il a été reconduit en mars 2013 pour un nouveau mandat de 4 années. Il réunit 14 membres issus de 4 pays (France, Italie, Espagne et États Unis), spécialistes de domaines scientifiques tels que l'archéologie, la géologie, l'hydrogéologie et la climatologie des milieux souterrains, la microbiologie, l'étude des matériaux du patrimoine, l'entomologie, la mycologie et la pédologie. Il se réunit trois fois par an. Les missions du Conseil scientifique de la grotte de Lascaux consistent à se tenir régulièrement informé des évolutions de l'état sanitaire de la cavité, à accompagner, préconiser et organiser les programmes de recherche nécessaires à la compréhension des désordres susceptibles de se produire, afin de proposer, en concertation, les solutions de nature à apporter tous remèdes appropriés dans le respect de l'intégrité de ce bien patrimonial. Une « Chronique de Lascaux » présente, depuis 2008, les éléments saillants de ce travail, afin de donner au public des informations régulièrement actualisées sur l'état sanitaire de la cavité et de l'informer des actions en cours dans le domaine de la conservation de la grotte de Lascaux (<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Archeologie/Chronique-de-Lascaux>). En 2014, les activités du Conseil scientifique ont consisté à se tenir informé des travaux de sanctuarisation de la colline, ainsi que des projets de valorisation portés par les collectivités territoriales. Une synthèse du programme de recherche relatif à « l'Étude du contexte géologique, géomorphologique et pédologique de la grotte de Lascaux », mené depuis 2010, a été finalisée. Offrant un nouveau regard sur la question, ce travail s'inscrit dans une vision dynamique du fonctionnement, actuel et passé, de la cavité et servira de référent pour les autres programmes de recherche. Des groupes de travail, internes au conseil, ont été définis. Ils n'ont pas vocation à réaliser des recherches au sein du site, mais plutôt à préparer de futures études en définissant avec précision les enjeux à atteindre pour assurer la conservation de la cavité de manière pérenne : - groupe 1 : « Couverture biopédologique et transfert dans le karst et la cavité », qui a notamment pour objectif de répondre aux interrogations relatives à la couverture végétale de la colline et de la cavité ; - groupe 2 : « État des parois, microbiologie et hydroclimatologie », lié à la gestion au quotidien du site (assistance climatique, conservation des oeuvres...) ; - groupe 3 : « Géomorphologie et approche globale de la grotte et de son état de conservation », qui porte sur la prise en compte de la grotte au sein de son environnement, avec un volet technologique (relevés et systèmes d'information géographique et tridimensionnels notamment). Ainsi, en 2014, la réflexion sur le couvert forestier a permis de faire le point sur l'abattage nécessaire des arbres sénescents et l'entretien du pare-feu (groupe 1). Une synthèse des

informations disponibles relatives au système d'assistance climatique est en cours (groupe 2). Le Conseil a également identifié de nouvelles pistes de recherche et élaboré de nouveaux programmes en cohérence avec les priorités de préservation de la grotte de Lascaux et de ses oeuvres. Suite à un appel d'offre pour un programme d'étude « Écologie microbienne » en 2013, le Conseil scientifique a retenu un projet réunissant plusieurs laboratoires qui portera sur l'étude des micro-organismes présents dans la grotte. Ce programme, qui a débuté en juin 2014, est encadré par le Conseil, notamment pour le choix des emplacements des prélèvements. En 2014 également, le Conseil a élaboré un cahier des charges, puis sélectionné un programme sur l'« Étude des vermiculations » (formations de parois très couramment observées en milieu souterrain, les vermiculations sont liées à des déplacements de matières essentiellement minérales le long des parois par des alternances de périodes humides et sèches à l'échelle de la paroi), qui a débuté le 6 juin 2015. Enfin, deux projets de recherche doctorale, encadrés par le Conseil, ont été lancés en 2014. Le premier porte sur le transfert de l'eau et du carbone (CO₂) dans le massif, le second est en relation avec le programme « Écologie microbienne ». Les travaux menés par le Conseil scientifique en collaboration avec l'équipe en charge de la conservation de la grotte (le Groupe Maîtrise d'Ouvrage) ont permis la remise, le 31 janvier dernier d'un rapport à l'UNESCO, qui s'en est déclarée satisfaite et a adressé ses félicitations à l'État-partie. Les membres du Conseil exercent leurs fonctions à titre gratuit. Seuls leurs frais de déplacement et de séjour sont assurés par le ministère de la culture et de la communication. En 2014, le coût total du fonctionnement du Conseil scientifique a été de 17 421,17 € et correspond à la prise en charge des trois réunions plénières du Conseil et à celle de quatre réunions de travail.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83544

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4865

Réponse publiée au JO le : [13 octobre 2015](#), page 7739